



Colloque du CNP
de Médecine légale
et expertise médicale
5 juin 2024, Paris

La certification périodique en médecine générale

Paul Frappé

Président du Collège de la Médecine Générale



Le Conseil National de la Certification Périodique

Présidente

Dirige :

- Représente
- Impulse les travaux



Nadiège BAILLE



Instance collégiale

Décide :

- Stratégie et orientations scientifiques
- Critères d'appréciation des actions



27 membres

- 1 présidente : Nadiège Baille
- 1 par ordre professionnel (7)
- 1 par commission professionnelle (7)
- 2 associations de patients et usagers
- 1 France Universités
- 1 Instituts non universitaires de formation
- 2 experts de la certification

- 1 syndicats médicaux
- 1 syndicats SF et non médicaux
- 1 professions médicales libérales
- 1 professions non médicales libérales
- 1 fédération des établissements publics
- 1 fédération des établissements privés
- + représentants des ministères santé, enseignement supérieur, défense.

Commissions professionnelles (n=7)

Travaillent :

- Prépare les avis
- Promotion et déploiement
- Référentiels (CNP)



20 à 25 membres

- Médecins: 9 médecins généralistes + 16 autres spécialistes
- Président = CMG
- Vice-président = FSM

Assemblée générale

Apprécie :

- Les orientations
- Les travaux



Ensemble des parties prenantes

La Commission Professionnelle des Médecins

Médecins généralistes :

M. Fabien BESANÇON (titulaire)
Mme Caroline CHICK

Mme Racha ONAISI (titulaire)
Mme Camille LÉPINE

M. Philippe BOISNAULT (titulaire)
M. Julien LE BRETON

Mme Michèle PUJOS-GAUTRAUD (titulaire)
M. Stéphane ATTAL

M. Jean-Louis BENSOUSSAN (titulaire)
Mme Florence LAPICA

Mme Caroline DI LORENZO-KAS (titulaire)
M. Clément MENIGOZ

M. Antoine de BECO (titulaire)
Mme Syrine JARRAYA

M. Patrick MACHIN (titulaire)
Mme Latifa MIQYASS

M. Paul FRAPPÉ (titulaire)
Mme Julie CHASTANG



Les référentiels de certification

Quatre blocs



Une méthode pour les gouverner tous



Les principes qui guident le CMG

~~Commission de qualification~~

⇒ Certifier l'engagement dans une démarche qualité

Une démarche naturelle

⇒ À tracer sans effort

Une démarche cohérente

⇒ Coller à la pratique réelle, pas à une pratique d'Epinal



Référentiel de certification périodique pour les médecins généralistes

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS

Cadre général

- Chaque médecin devra avoir réalisé au moins 2 actions par bloc.
- Les actions choisies ne pourront pas être identiques au sein d'un même bloc.
- Un médecin peut solliciter le CNP pour labelliser une action qui n'est pas listée dans le référentiel, et la rendre ainsi validante. La décision de labellisation par le CNP peut intervenir avant ou après la réalisation de l'action.
- La durée de validité d'une action de formation n'intervient pas. Seule la date de réalisation de la formation est prise en compte.
- Les actions en lien avec les pratiques suivantes ne peuvent pas être prise en compte dans la démarche de certification en médecine générale : acupuncture, aromathérapie, art-thérapie, auriculothérapie, biologie totale, chiropraxie, décodage biologique, fleurs de Bach, homéopathie, iridologie, jeûne à visée préventive ou thérapeutique, magnétisme, médecine anti-âge, médecine esthétique, mésothérapie, moxibustion, musicothérapie, naturopathie, ostéopathie, phytothérapie, réflexologie, sylvothérapie, zoothérapie.
- Pour encourager à ne pas centrer ses actions sur ses seuls centres d'intérêts, le Collège de la Médecine Générale met à disposition des médecins généralistes un questionnaire d'autoévaluation de ses besoins de formation.

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS

Critères de labellisation des actions

- Adaptation à la médecine générale
- Adéquation à la méthode HAS de référence lorsqu'elle existe
- Identification des objectifs scientifiques et pédagogiques, du contenu et des modalités de réalisation
- Existence d'un comité scientifique
- Absence de lien financier direct avec les entreprises commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
- Déclaration publique d'intérêts des membres du comité scientifique / organisation et des intervenants



Vue d'ensemble

BLOC 1. CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES	BLOC 2. QUALITÉ DES PRATIQUES
<p>Formation ANDPC ou FAF Formation par organisme reconnu Formation certifiante (DU, DIU, etc.) Journée, colloque, conférence scientifique Rencontre institutionnelle Tutorat ou maîtrise de stage Revue bibliographique, journal club Test de lecture d'une revue médicale</p>	<p>Action ANDPC ou FAF Action par organisme reconnu Expertise ou commission institutionnelle Réunions de concertations pluridisciplinaires Protocole pluriprofessionnel Audit clinique Registre, observatoire, base de données Certification accréditation Groupe d'analyse de pratiques Publication en 1^{er} auteur Comité éditorial / de lecture d'une revue scientifique</p>
BLOC 3. RELATION PATIENTS	BLOC 4. SANTÉ DU MÉDECIN
<p>Action ANDPC ou FAF Action par organisme reconnu Formation certifiante (DU, DIU, etc.) Action avec association de patients agréée Registre, observatoire, base de données Dispositif d'annonce Groupe d'analyse de pratiques</p>	<p>Médecin traitant Auto-évaluation Action de gestion de risques ANDPC ou FAF Action de gestion de risques par organisme reconnu Action de prévention en santé Action à dimension psychologique ou sociale Groupe d'analyse de pratiques</p>

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS



Bloc 1. Améliorer les connaissances et les compétences

- A** Action de formation au titre du DPC publiée par ANDPC ou FAF 🔄 *Labellisation de fait*
- B** Action de formation à caractère scientifique ou professionnel dispensée par un organisme de formation labellisé Qualiopi® ou par une structure figurant sur la [liste publique des organismes de formation](#)
..... 🔄 *Labellisation à demander au CNP*
- C** Formation certifiante ou diplômante dans le champ de la médecine générale, dispensée dans des établissements à caractère universitaire ou non.
Liste indicative de DU et DIU : Annexe 1 🔄 *Labellisation de fait*
Hors liste : 🔄 *Labellisation à demander au CNP*
- D** Organisation, intervention ou participation à une journée, colloque, ou conférence à caractère scientifique ou professionnel dans le champ de la médecine générale, et non financés par des industries de santé.
Liste indicative : 🔄 *Labellisation de fait*
- Comité de mise à jour SFMG (CMAJ)
 - Congrès CMGF
 - Congrès MG France
 - Congrès CNGE (à partir de l'édition 2024)
 - Congrès national des centres de santé
 - Ecole FAYR-GP
 - Journées du SML
 - Journées nationales des CPTS (FCPTS)
 - Journée recherche SFTG
 - Préconférence FAYR-GP
 - Rencontres nationales ReAGJIR
- Hors liste : 🔄 *Labellisation à demander au CNP*

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS



E Participation à une rencontre institutionnelle sur au moins 1 journée *Labellisation de fait*

Liste indicative d'institutions :

- ABM Agence de biomédecine
- ANDPC Agence nationale du développement professionnel continu
- ANS Agence du numérique en santé
- ANSM Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- ARS Agence régionale de santé
- CMG Collège de la médecine générale
- CNAM / CPAM Caisse nationale/primaire d'assurance maladie
- CNOM / CROM / CDOM Conseil national/régionale/départemental de l'ordre des médecins
- DGOS Direction générale de l'offre de soins
- DGS Direction générale de la santé
- DSR Délégation à la sécurité routière
- EMA Agence européenne du médicament
- HAS Haute autorité de santé
- HCAAM Haut conseil à l'avenir de l'assurance maladie
- HCSP Haut conseil à la santé publique
- INCa Institut national du cancer
- MILDECA Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- OMS Organisation mondiale de la santé
- ONDPS Observatoire national de la démographie des professionnels de santé
- SPF Santé publique France
- UEMO Union européenne des médecins omnipraticiens
- Universités
- WONCA

Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*

F Tutorat ou maîtrise de stage en médecine générale ou pour d'autres professions de santé pendant au moins 1 an *Labellisation de fait*

G Revues bibliographiques ou journal club, selon la méthode HAS, avec au moins 1 an et au moins 4 réunions *Labellisation de fait*

H Test de lecture d'une revue médicale réussi sur au moins 1 an *Labellisation de fait*

Liste indicative de revues :

- Exercer
- Médecine
- Prescrire

Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS



Bloc 2. Renforcer la qualité des pratiques et des soins

A Action d'analyse de pratiques et de gestion des risques publiée par ANDPC et FAF *Labellisation de fait*

B Action d'analyse de pratiques et de gestion des risques dispensée par un organisme de formation labellisé Qualiopi® ou par une structure figurant sur la [liste publique des organismes de formation](#) *Labellisation à demander au CNP*

C Participation à au moins 1 expertise ou commission institutionnelle
Liste indicative d'institutions : *Labellisation de fait*

- ABM Agence de biomédecine
- ANDPC Agence nationale du développement professionnel continu
- ANS Agence du numérique en santé
- ANSM Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé
- ARS Agence régionale de santé
- CMG Collège de la médecine générale
- CNAM / CPAM Caisse nationale/primaire d'assurance maladie
- CNOM / CROM / CDOM Conseil national/régionale/départemental de l'ordre des médecins
- DGOS Direction générale de l'offre de soins
- DGS Direction générale de la santé
- DSR Délégation à la sécurité routière
- EMA Agence européenne du médicament
- HAS Haute autorité de santé
- HCAAM Haut conseil à l'avenir de l'assurance maladie
- HCSP Haut conseil à la santé publique
- INCa Institut national du cancer
- MILDECA Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives
- OMS Organisation mondiale de la santé
- ONDPS Observatoire national de la démographie des professionnels de santé
- SPF Santé publique France
- UEMO Union européenne des médecins omnipraticiens
- Universités
- WONCA

Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS

- D** Participation à des réunions de concertation pluridisciplinaires en rapport avec la médecine générale, avec au moins 4 réunions pendant au moins 1 an *Labellisation de fait*
- E** Participation au moins 1 groupe de travail d'élaboration d'un protocole pluriprofessionnel (communauté professionnelle territoriale de santé CPTS, centre de santé, maison de santé, équipe de soins primaires) *Labellisation de fait*
- F** Participation à au moins 1 audit clinique selon la méthode HAS *Labellisation de fait*
- G** Contribution pendant au moins 1 an à un registre / observatoire / base de données porté par la profession
 Liste indicative : *Labellisation de fait*
- Réseau Sentinelles
 - Réseau P4DP
- Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*
- H** Participation comme investigateur dans une étude scientifique dans le champ de la discipline, hors étude portée par une entreprise commercialisant des produits ou services de santé à visée préventive ou thérapeutique pouvant donner lieu à prescription ou conseil auprès du patient
 Etude portée par une structure membre du Collège de la Médecine Générale : *Labellisation de fait*
 Autre étude : *Labellisation à demander au CNP*
- I** Démarche de certification et d'accréditation d'une structure de soins sous réserve de critères sur l'amélioration des pratiques du professionnel concerné *Labellisation de fait*
- J** Participation à un groupe d'analyse de pratiques (groupe de pairs SFMG, groupes GLAP SFTG, groupe qualité FFGQ, groupe Balint y compris groupe de supervision) selon la méthode HAS, avec au moins 4 réunions sur 1 an *Labellisation de fait*
- K** Publication en premier auteur d'un travail à caractère scientifique dans une revue de la profession
 Liste indicative des revues de la profession : *Labellisation de fait*
- Exercer
 - Médecine
 - Revue médicale suisse
 - Cahiers de santé publique et de protection sociale
 - Revues indexées dans la catégorie Primary health care du Journal Citation Reports
- Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*
- L** Participation au comité éditorial ou un comité de lecture d'une revue scientifique
 Liste des revues concernées : *Labellisation de fait*
- Exercer
 - Médecine
 - Toute revue présente sur la liste des revues non prédatrices de la Conférence des doyens de médecine et le Conseil national des universités Santé.

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS



Bloc 3. Améliorer la relation avec les patients

- A** Action d'analyse de pratiques dans le champ de la relation avec les patients (y compris la relation numérique) publiée par ANDPC et FAF *Labellisation de fait*
- B** Action d'analyse de pratiques dans le champ de la relation avec les patients (y compris la relation numérique) dispensée par un organisme de formation labellisé Qualiopi® ou par une structure figurant sur la [liste publique des organismes de formation](#) *Labellisation à demander au CNP*
- C** Formation certifiante ou diplômante dans le champ de la relation avec les patients (y compris la relation numérique), dispensée dans des établissements à caractère universitaire ou non.
Liste indicative de DU et DIU : Annexe 2 *Labellisation de fait*
Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*
- D** Action réalisée dans le cadre d'une association d'usagers du système de santé agréée par le [Ministère de la Santé et de la Prévention](#) :
Liste indicative d'actions : *Labellisation de fait*
- Participation à au moins 1 journée organisée par une association de patients
 - Fonctions exercées dans une association de patient pendant au moins 1 an
 - Participation à au moins 1 action de sensibilisation en collaboration avec une association de patients
 - Contribution active à l'élaboration d'au moins 1 fiche d'information pour les patients en collaboration avec une association de patients
 - Mise en place d'au moins 1 enquête de satisfaction en collaboration avec une association de patients
 - Conception et participation à la mise en place d'au moins 1 programme associant des patients (éducation thérapeutique, patient expert, etc.)
- Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*
- E** Contribution pendant au moins 1 an à un registre / observatoire / base de données porté par la profession intégrant des données patients
Liste indicative : *Labellisation de fait*
- Réseau Sentinelles
 - Réseau P4DP
- Hors liste : *Labellisation à demander au CNP*
- F** Participation à un dispositif d'annonce avec au moins 4 réunions sur au moins 1 an *Labellisation à demander au CNP*
- G** Participation à un groupe d'analyse de pratiques centrés sur la relation avec le patient, en particulier dans le cadre de la prise en charge de la souffrance morale et physique des patients (groupe de pairs SFMG, groupes GLAP SFTG, groupe qualité FFGQ, groupe Balint y compris groupe de supervision) selon la [méthode HAS](#), avec présence possible d'un patient expert ou d'autres professionnels que les pairs, avec au moins 4 réunions sur 1 an *Labellisation de fait*

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS



Bloc 4. Mieux prendre en compte sa santé personnelle

- B** Action de **gestion des risques professionnels** (ergonomie, déchets, risque infectieux, risque de burn-out, santé financière, gestion de carrière, etc.) dispensée par un organisme de formation labellisé Qualiopi® ou par une structure figurant sur la [liste publique des organismes de formation](#) ⚡ *Labellisation à demander au CNP*
- C** Action de **prévention en santé** du professionnel de santé
Liste indicative d'actions : ⚡ *Labellisation de fait*
- Prévention et gestion des risques psycho-sociaux
 - Radioprotection
 - Action en santé environnementale
 - Action en santé nutritionnelle
 - Activité physique et sportive **au moins hebdomadaire et au moins 1 an**
- Hors liste : ⚡ *Labellisation à demander au CNP*
- D** Avoir un **médecin traitant** (hors autodéclaration ou parent au 1^{er} degré) **ET l'avoir consulté** pendant la période de certification ⚡ *Labellisation de fait*
- E** Réaliser au moins 1 démarche d'**auto-évaluation de son état de santé** physique, psychique et social avec le questionnaire dédié mis à disposition par le CMG ⚡ *Labellisation de fait*
NB. Seule la démarche importe. Le professionnel est l'unique détenteur des réponses à son autoévaluation.
- F** Action de **gestion des risques professionnels** (ergonomie, déchets, risque infectieux, risque de burn-out, santé financière, gestion de carrière, etc.) publiée par ANDPC et FAF ⚡ *Labellisation de fait*
- G** Action intégrant la **dimension psychologique et sociale de la santé**
Liste indicative d'actions : ⚡ *Labellisation de fait*
- Prise de congé parental
 - Prise d'au moins 5 semaines de congés pendant l'année
 - Souscription à une assurance complémentaire (mutuelle)
 - Souscription à une assurance prévoyance (indemnités journalières)
 - Souscription à une assurance perte d'exploitation
 - Souscription à une assurance retraite (de type PERP, assurance vie,...)
- Hors liste : ⚡ *Labellisation à demander au CNP*
- H** Participation à un **groupe d'analyse de pratiques** (groupe de pairs SFMG, groupes GMAP SFTG, groupe qualité FFGQ, groupe Balint y compris groupe de supervision) selon la [méthode HAS](#), avec **au moins 4 réunions sur 1 an** ⚡ *Labellisation de fait*

EN ATTENTE DE VALIDATION DGOS



Merci de votre attention

p.frappe@cmg.fr

